



ALYS FORMATION

Organisme de formation certifié Qualiopi
NDA : 76341144634 · SIRET : 90416569300014

PROGRAMME DE FORMATION

Actualisation des compétences aides-soignants

21 heures (3 jours) · Formation réglementaire — Arrêté du 26 février 2025 · Présentiel — Modules A, B et C en intra-structure ou local adapté · Module B OBLIGATOIRE en présentiel

INFORMATIONS GÉNÉRALES — Réf. ACT-010

Intitulé de la formation : Actualisation des compétences aides-soignants

Durée : 21 heures (3 jours)

Modalités : Présentiel — Modules A, B et C en intra-structure ou local adapté · Module B OBLIGATOIRE en présentiel

Financement : ANFH (public) · Uniformation (associatif) · OPCO (privé)

Organisme : ALYS FORMATION — NDA 76341144634 — SIRET 90416569300014

Délai d'accès : 4 à 6 semaines avant la date souhaitée (variable selon disponibilités)

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Public visé

- Aides-soignants (AS) diplômés avant le 1er janvier 2021
- Toute structure employant des AS diplômés avant 2021

Prérequis

- Être titulaire du DEAS obtenu avant le 1er janvier 2021
- Exercer ou avoir exercé la fonction d'aide-soignant

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. Intégrer les nouvelles compétences dévolues aux aides-soignants par l'arrêté du 26/02/2025
2. Maîtriser les nouveaux actes de soins autorisés en situation aiguë (Module B)
3. Actualiser ses compétences en évaluation clinique et surveillance (Module A)
4. Renforcer ses capacités de repérage des situations à risque (Module C)
5. Articuler ces nouvelles compétences avec les protocoles de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION

Module A — Jour 1

- Évaluation clinique de la personne soignée : méthodologie et outils
- Mesure et interprétation des paramètres vitaux : TA, FC, FR, Temp, SpO2, glycémie
- Le raisonnement clinique infirmier appliqué au rôle de l'AS
- Transmissions structurées : SBAR, DAR — entraînement pratique

- Articulation AS / IDE : qu'est-ce qui relève de qui ?

Module B — Jour 2 (Présentiel OBLIGATOIRE)

- Cadre réglementaire : l'arrêté du 26/02/2025 détaillé
- Les nouveaux actes autorisés en situation aiguë : liste exhaustive
- Pratique des gestes techniques : aspirations, prélèvements, pansements simples
- Protocoles et conditions d'exercice de ces nouveaux actes
- Situations d'urgence : conduite à tenir, qui appeler, que faire en attendant
- Mises en situation pratiques évaluées

Module C — Jour 3

- Repérage des situations à risque : dénutrition, chute, dépression, déshydratation
- Dépistage des signes de maltraitance et procédures de signalement
- Prévention des infections nosocomiales et hygiène des soins
- Santé mentale et qualité de vie au travail de l'aide-soignant
- Séance de synthèse et évaluation finale

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS

- ✓ Apports théoriques structurés
- ✓ Travaux pratiques sur mannequins (Module B)
- ✓ Simulations cliniques
- ✓ Cas concrets issus du terrain
- ✓ Supports remis à chaque participant

Effectif : 4 à 12 participants maximum par session

Formateur : Infirmière Diplômée d'État — Formatrice Professionnelle pour Adultes certifiée

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI QUALIOP

- ✓ Test de positionnement initial (QCM)
- ✓ Grille d'observation pratique Module B (obligatoire)
- ✓ QCM de fin de formation
- ✓ Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- ✓ Attestation de fin de formation réglementaire

MODALITÉS D'ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ

Inscription : Contacter ALYS FORMATION — 06 35 31 56 72 —
contact@alysformation.com

Délai d'accès : 4 à 6 semaines avant la date souhaitée

Lieu : Au sein de votre structure — ou dans un local adapté sur votre secteur géographique (Aveyron, Lozère, Lot, Gers, Cantal...)

Accessibilité handicap : ALYS FORMATION s'engage à proposer des solutions adaptées aux participants en situation de handicap. Merci de nous contacter avant l'inscription pour étudier les aménagements nécessaires. Référent handicap : Alis NIMAGA.